NOUVEAUTÉ

Retrouvez AMI, votre nouvel assistant virtuel!

À partir de la page d'accueil de ma messagerie sécurisée, AMI me permettra:

- D'être orienté vers le bon formulaire pour rédiger ma demande,
- D'accéder à mes documents fiscaux (déclaration, avis,...) sans avoir besoin de retourner dans mon espace personnel,
- De répondre à des questions simples sur l'actualité fiscale.

LA PRISE DE RENDEZ-**VOUS EN LIGNE**

Pour éviter les files d'attente ou les déplacements inutiles, je peux prendre rendez-vous en ligne depuis la rubrique « Contact » du site impots.gouv.fr ou depuis l'espace particulier (mes coordonnées sont pré-remplies) afin d'être rappelé au téléphone ou, si besoin, reçu au guichet par un agent des Finances publiques.

Retrouvez la DGFIP sur impots.gouv.fr











GÉRER MON PRÉLÈVEMENT

À LA SOURCE

À partir du service « Gérer mon prélèvement à la source », je peux à tout moment :



Signaler un changement de situation (naissance, mariage, PACS, divorce...).



Actualiser mon taux suite à une hausse ou une baisse des (mes) revenus.



Modifier mes coordonnées bancaires.



Gérer mes acomptes (travailleurs indépendants, revenus fonciers, pensions alimentaires).



Gérer mon avance de réductions et crédits d'impôt pour éviter d'avoir à rembourser le montant perçu en trop en janvier.



Consulter l'historique de tous les prélèvements qui ont été effectués, par mes collecteurs (employeurs, caisses de retraite...) ou par l'administration fiscale (acomptes).



Signaler un évènement le plus tôt possible me permet d'obtenir un taux de prélèvement à la source adapté à ma nouvelle situation.







À PARTIR DE MON ESPACE PARTICULIER, JE PEUX:



Déclarer mes revenus et corriger ma déclaration de revenus

Gérer mon prélèvement à la source et signaler mes changements de situation personnelle



Payer mes impôts

Gérer mes contrats de prélèvement mensuel ou à l'échéance





Consulter mes avis d'impôt (impôt sur les revenus, taxe d'habitation, taxe foncière)

Poser mes questions via la messagerie sécurisée





Demander de l'aide à AMI, mon assistant virtuel

Prendre rendez-vous avec un agent des Finances publiques



LA DÉCLARATION EN LIGNE C'EST :

PLUS DE SIMPLICITÉ

- Informations pré-remplies, aide à la saisie, report automatique des éléments déclarés des déclarations annexes sur la déclaration principale.
- Prise en compte des changements signalés sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » naissances, changement de situation de famille.

PLUS DE SÉCURITÉ ET DE VISIBILITÉ

- Je reçois un courriel de confirmation et un avis de situation déclarative une fois ma déclaration validée.
- J'ai la possibilité de corriger ma déclaration même après sa signature.
- Je connais immédiatement le montant de l'impôt qu'il me restera à payer ou de la somme qui me sera remboursée, lors de la parution de mon avis d'impôt, à l'été.

NOUVEAUTÉ

À partir de cette année, ma déclaration automatique est désormais disponible dans l'application impots.gouv! Il me suffit de vérifier si tout est exact et c'est déclaré!

Si je dois compléter ou modifier certaines informations (revenus, changement d'adresse, réduction ou crédit d'impôt....), je suis redirigé vers le site **impots.gouv.fr.** pour déclarer en ligne.

LE PAIEMENT EN LIGNE

Je me munis des coordonnées bancaires de mon compte à débiter (RIB) et je complète le formulaire en ligne. La procédure est sécurisée de bout en bout.

Pour mes impôt locaux, je peux souscrire un contrat de prélèvement, pour être prélevé mensuellement ou à l'échéance en une seule fois.



MON AVIS D'IMPÔT

Plus besoin de me déplacer, je peux télécharger mon avis d'impôt et l'imprimer à tout moment.

LA MESSAGERIE SÉCURISÉE

Avec ma messagerie sécurisée disponible 7J/7, je peux à tout moment :

- Transmettre une information à mon service gestionnaire.
- Poser une question sur ma situation fiscale personnelle.
- Faire ma réclamation en ligne.